[illegible] A L'ENCAN.

PAR [illegible] & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

[illegible] LOTS A BATIR

DANS LES

DEUXIEME

—ET—

SIXIEME DISTRICTS.

[illegible] Re New Orleans Real Estate Company Limited, en liquidation.

No 51,094 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR [illegible]RAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. [illegible] Encanteur—Bureau, No 723 [illegible] Commune—MERCREDI, le 23 juin 1897, [illegible] il sera vendu à la Bourse des Encan[illegible] No 717 rue Commune, entre les rues St-[illegible] et Carondelet, en face de l'Hôtel St-[illegible], en vertu de et conformément à un or[illegible] de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 11 mai 1897 et en vertu d'un ordre supplémentaire de la même Honorable Cour, en date du 14 mai 1897 pour le compte de la dite affaire, la propriété ci-après décrite, à savoir:

DEUXIEME DISTRICT.

1° 4 certains lots de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par les Nos 4, 5, 6 et 7 dans l'ilet borné par les rues Ursulines, Bell, Gayoso et Dupré, mesurant comme suit: Le lot No 4 mesure 35 pieds 8 pouces de face à la rue Ursulines sur une profondeur 136 pieds 7 pouces sur la ligne qui le divise du lot No 3, sur une profondeur de 119 pieds 11 pouces 1 ligne sur la ligne qui le divise du lot No 5 et 34 pieds de largeur dans le fond.

Le lot No 5 mesure 39 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Ursulines sur une profondeur de 119 pieds 11 pouces et 1 ligne sur la ligne du lot No 4, 101 pieds 5 pouces et 6 lignes sur la ligne du lot No 6 et 37 pieds 10 pouces dans le fond.

Le lot No 6 mesure 31 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue Ursulines sur une profondeur de 161 pieds 5 pouces et 6 lignes sur la ligne vers la rue Dupré et 146 pieds 5 pouces et 3 lignes sur la ligne vers la rue Gayoso le divisant du lot No 7 et 30 pieds sur la ligne du fond.

Le lot No 7 mesure 31 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue Ursulines sur une profondeur de 146 pieds 5 pouces et 3 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 6, et 131 pieds 9 pouces sur la ligne qui le divise du lot No 8 et 30 pieds sur la ligne du fond.

SIXIEME DISTRICT.

2° 5 certains lots de terre, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés comme lots 1, 2, 3, 4, 5 dans l'ilet borné par le Exposition Boulevard, les rues Laurel Patton et Calhoun, mesurant comme suit: le lot Ne 1 mesure 30 pieds 1 pouce et 5 lignes de face à l'Exposition Boulevard sur une profondeur de 118 pieds 9 pouces et 5 lignes sur le côté près du lot "A" et 119 pieds 1 pouce et 5 lignes sur la ligue du lot No 2.

Le lot No 2 touche au lot No 1 et mesure 30 pieds 1 pouce et 5 lignes sur le Boulevard Exposition sur une profondeur du 119 pieds 1 pouce et 5 lignes sur le côté près du dit lot No 1 et 119 pieds 5 pouces et 6 lignes sur le côté près du lot No 3. Le lot No 3 touche au lot No 2 et mesure 30 pieds 1 pouce et 5 lignes de face au Boulevard Exposition sur une profondeur de 119 pieds 5 pouces et 6 lignes sur le côté près du dit lot No 2 et 119 pieds 9 pouces et 7 lignes sur le côté près du lot No 4.

Le lot No 4 mesure 30 pieds 1 pouce et 4 lignes de face au Boulevard Exposition sur une profondeur de 119 pieds 9 pouces et 7 lignes sur la ligne près dudit lot No 3 et 120 pieds 1 pouce et 7 lignes sur l'autre côté, le lot No 5 touchant au lot "A", les Nos 1, 2, 3 et 4 dans le fond et mesure 41 pieds de face à la rue Patton, sur une profondeur de 162 pieds 1 pouce et 3 lignes entre lignes parallèles.

Conditions comptant à l'adjudication.

Actes de vente pardevant Frank N. Butler, Jr, notaire, au frais des acquéreurs.

20 mai—20 26—juin 3 9 16 20 23

PAR BAUMGARDEN & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Esther Levi.

No 41,025—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A.

PAR BAUMGARDEN ET STERN—L. L. STERN, Encanteur—Bureau No 826 rue Commune—Le JEUDI, 24 juin 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 629 et 631 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District, Division A, daté et signé le 13 mai 1897, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan:—

PAROISSE EAST FELICIANA.

No 1. Une certaine portion de terre connue comme le "Rankin Tract" avant 435 acres plus ou moins, borné au nord par les terres anciennement appartenant à T. D. Worthy, est par la rivière Comite, et ouest par les terres anciennement appartenant par T. D. Worthy.

2° Une certaine portion de terre connue comme le "Kelley Tract" ayant 320 acres plus ou moins, situé, nord, de D. W. Pipes, est, par Wm S. Irvine et sud, par la terre de Isaac Benybill et B. D. Chaney.

Conditions—Comptant. Acte de vente pardevant H. T. Gurley aux frais de l'acquéreur.

23 mai—23—juin 3 10 17 24

PAR BAUMGARDEN & STERN.

OCCASION SPLENDIDE.

Propriété de choix dans le Troisième District. Cottages et terrain.

Deux cottages simples Nos. 1454 et 1458 rue Derbigny, entre Columbus et Kerlerec.

Cottage simple 2444 rue Lapeyrouse, entre Rocheblave et Dorgenois.

Deux terrains sur la rue Labarpe dans le même ilet.

S'améliorant journellement et prenant valeur rapidement. Près des cars électriques, des écoles et du marché, etc, voir le plan à la Bourse.

JEUDI 17 Juin 1897 à la Bourse Nos. 629 et 631 rue Commune, à midi—Conditions 1/3 ou plus au comptant, le reste s'il y en a, à 1 et 2 ans avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses de garantie. Les acquéreurs assumeront les taxes de 1897 et feront un dépôt de 10 pour cent.

Les actes de vente pardevant Antoine Doriocourt, notaire, aux frais des acquéreurs.

BAUMGARDEN & STERN,
Encanteurs, 826 Commune.

3mai—3 6 10 à la vente.

S. Hernsheim versus Independent Cotton Oil Company Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 48,974—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte de recettes et déboursés pour le mois de mai 1897, présenté par E. Steinhardt receveur du défendant, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

DINKELSPIEL & HART, Avocats.

9juin—9 14 19.

Amendement à la Charte de la New Orleans Butchers' Hide & Tallow Company, Limited, adopté à une réunion générale des actionnaires tenue le 29 avril 1897.

"L'ARTICLE VI—Est amendé de façon à lire:

"Aucun actionnaire ne pourra vendre ou transférer aucune action dont il est propriétaire à une personne qui n'est pas actionnaire et le secrétaire ne devra pas faire de transfert [illegible] que les directeurs aient refusé d'acheter les dites actions au prix qu'elles vaudront [illegible] livres de la compagnie.

[illegible] d'un actionnaire les actions por[illegible] nom reviendront à la compagnie, la [illegible] payant pour les dites actions la va[illegible] portéront sur les livres de la com[illegible].

[illegible] nets de la compagnie seront dé[illegible] annuellement et le surplus des pro[illegible] divisé au gré de la direction, mais dans [illegible] le dividende déclaré excédera 8 [illegible].

[illegible] soussigné annotateur des hypothè[illegible] pour la paroisse d'Orléans, Etat [illegible], par la présente certifie que le [illegible] amendement à la Charte de [illegible] Butcher's & Tallow Company, [illegible] dûment enregistré dans [illegible] livre 600, folio [illegible].

[illegible] le dix-neuf mai 1897.

GEO. GUINAULT,
Député A.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR GALLAGHER, SPITZFADEN ET LESSEPS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés Améliorées et Non-Améliorées

Dans les Premier, Deuxième, Quatrième et Cinquième Districts.

Mardi, le 13 Juillet 1897.

J. B. Junqua et als vs Pelican Homestead and Building Association.

No 52,224—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division B.

PAR GALLAGHER, SPITZFADEN ET LESSEPS—A. A. LESSEPS, encanteur—Bureau 405 rue Carondelet—MARDI, le 13 juillet 1897, à midi, à la **Bourse de Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, 717 rue Commune, entre les rues Carondelet et St-Charles.** En vertu de et conformément à un ordre de l'HON. FRED D. KING, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B daté et signé le 10 juin 1897, et à moi adressé dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique, les propriétés suivantes, à savoir:

1er DISTRICT.

1° UN CERTAIN LOT DE TERRE, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances là-dessus y appartenant ou de quelques façons en dépendant, situé dans le PREMIER DISTRICT de cette ville, désigné comme lot No 3, de l'îlet No 330, lequel est borné par les rues FRANKLIN, LAFAYETTE, POYDRAS et LIBERTÉ, sur un plan dressé par C. A. Hedin, daté le 5 mars 1856 et mesurant (25 pieds 6 pouces et 1 ligne) vingt-cinq pieds six pouces et une ligne de face à la rue FRANKLIN, sur quatre-vingt-cinq pieds et trois pouces (85' 3") de profondeur entre lignes parallèles. Etant la même propriété qui fut acquise par la dite Pelican Homestead and Building Association par achat de Pierre Lasclore, par acte passé pardevant John R. Legier, notaire en cette ville, daté le 6 janvier 1898.

2° Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies, privilèges, servitudes et dépendances de lui des ans y appartenant, ou de quelques façons en dépendant, situé dans le PREMIER DISTRICT de cette ville dans l'ilet borné par les rues PERDIDO, BASSIN, POYDRAS et REMPARTS, désigné par le No 17, sur un plan dressé par L. J. Pilié, le 1er octobre 1836, et déposé sous le No 6, dans le livre des plans de J. B. Marks, ancien notaire en cette ville, et en conséquence, le dit lot ou portion de terre, mesurant, en mesure américaine, vingt-cinq pieds, onze pouces et une ligne 25' 11" 1") de face sur la RUE PERDIDO, sur cent douze (112) pieds. et un pouce (112' 1") de profondeur et façade sur la RUE BASSIN, et une largeur dans le fond de deux cent soixante-deux pieds et deux pouces (262' 2"). Etant la même propriété qui fut acquise par ladite Pelican Homestead and Building Association par achat de Giovanni Segretto, par acte passé pardevant Geo. W. Dearing, notaire en cette ville, le 25 juin 1895.

SECOND DISTRICT.

3° UN CERTAIN LOT DE TERRE, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le SECOND DISTRICT de cette ville, dans l'ilet No 482, borné par les rues DUMAINE, LOPEZ, ST PHILIPPE et RENDON.

Le dit lot est désigné par le No 25, sur un plan fait par Charles G. Del'Isle, le 1er de mai 1893, et mesure conformément audit plan trente pieds, neuf pouces et quatre lignes (30' 9" 4") de face à la RUE DUMAINE par cent-quatorze pieds (114') de profondeur entre lignes parallèles.

Etant la même propriété qui a été acquise par la Pelican Homestead and Building Association par achat de F. Avegno et als, par acte passé pardevant Jules F. Meunier, notaire de cette ville, en date du 19 juillet 1894.

4° UN CERTAIN MORCEAU OU PORTION DE TERRE avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le DEUXIEME DISTRICT de cette ville, d'une forme triangulaire comprenant l'ilet borné par l'AVENUE ESPLANADE et les rues ROUQUETTE (anciennement Washington) et DUPRÉ et mesurant plus ou moins, deux cent cinquante deux pieds, deux pouces et trois lignes (252' 2" 3") de face à l'AVENUE ESPLANADE, quatre-vingt pieds un pouce (80' 1") de face sur la RUE DUPRÉ et deux cent vingt-neuf pieds, un pouce et six lignes (229' 1" 6"') sur la rue ROUQUETTE (anciennement Washington).

Etant la même propriété qui a été acquise par la dite Pelican Homestead and Building Association, par achat de Chas M. Hero, par acte passé pardevant A. Hero jr, notaire, en date du 1er juillet 1895.

QUATRIEME DISTRICT.

5° UN CERTAIN LOT DE TERRE, avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le QUATRIEME DISTRICT de cette ville, dans l'ilet désigné par le No 364 borné par les rues MAGNOLIA, SIXIEME, WASHINGTON et Locust (maintenant SUD ROBERTS(N.) sur un plan par G. D. DeIisle, voyer, en date du 3 septembre 1892, et mesurant vingt-neuf pieds dix pouces (29' 10") de face à la rue MAGNOLIA, sur cent vingt pieds (120') de profondeur et formant l'encoignure des rues MAGNOLIA et SIXIEME. Etant la même propriété qui a été acquise par la dite Association par achat de F. Briede, par acte pas é pardevant Jno. R. Legier, notaire, en date du 16 juin 1896.

CINQUIEME DISTRICT.

6° UN CERTAIN LOT DE TERRE avant avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sor e, situé dans le cinquième district de cette ville, dans l'ilet No 92, maintenant 245, borné par les rues NUNEZ (anciennement Franklin) SOCRATE, TECHE (anciennement Monroe) et PTOLEMY, désigné comme lot No 17 sur un devis fait par Geo. De Armas, député voyer de ville, en date du 4 septembre 1895, et mesurant, conformément au dit plan trente pieds (30) de face à la RUE NUNEZ sur cent vingt (120) pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et est formé de portions des lots désignés par les Nos 8 et 9 sur un plan par L. H. Pillé, voyer de ville, en date du 10 février 1860 et déposé dans le bureau de E Fortier, ancien notaire, d'après le plan 30 du livre de plans No 1.

Etant la même propriété qui a été acquise par la Pelican Homestead and Building Association par achat de Pierre Noogue, par acte passé pardevant Jno R. Legier, notaire, en date du 2 janvier 1896.

7° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte situé dans le CINQUIEME DISTRICT de cette ville dans l'ilet borné par l'AVENUE SLIDELLE, (anciennement Jackson) les rues TECHE, [anciennement Monroe] NUNEZ [anciennement Franklin] et HOMER, désigné comme lot No 11 de l'ilot 150, et mesurant trente-deux pieds, six pouces [32' 6"] de face sur la RUE NUNEZ par cent soixante pieds [160'] de profondeur, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété qui a été acquise par ladite Pelican Homestead and Building Association, par achat de la Firemens Building Association par acte passé pardevant Jno. R. Legier notaire, le 17 avril 1893.

8° UN CERTAIN LOT DE TERRE avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le CINQUIÈME DISTRICT de cette ville, désigné comme lot No 8 dans l'ilet No 16, sur un plan de Gossselin Tract, lequel ilet est maintenant désigné par le No 117 des rolls d'assessement de la ville et le dit lot anciennement désigné par le No 9 dans le dit ilet.

Le dit lot No 8 mesure trente pieds un pouce et deux lignes (30' 1" 2") de face à la rue Vallette, trente pieds (30') dans le fond, quatre-vingt-quatre pieds sept pouces et sept lignes [84' 7" 7"'] de profondeur sur la ligne du lot No 7 et quatre-vingt-sept pieds deux pouces et six lignes [87' 2" 6"'] de profondeur sur la ligne vers la rue Evelina, le tout conformément à un plan dressé par C. A. Lewis, le 6 mars 1889, et attaché à un acte pardevant Wm A. Seymour, notaire, le 18 avril 1889, ledit lot étant dans l'ilet borné par les rues VALLETTE, OLIVIA, l'avenue OPELOUSAS et la rue EVELINA;

Etant la même propriété qui a été acquise par le dit Pelican Homestead and Building Association de Jeremiah Mine par acte passé par devant John R. Legier notaire le 15 janvier 1894.

Pour plus amples descriptions des propriétés et améliorations, voir les plans à la Bourse ou informez-vous au Bureau de l'Encanteur.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant; la balance à un et deux ans ou à un an à l'option des acquéreurs, la portion à crédit, s'il y en a, devant être représentée par des billets des acquéreurs portant intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de la vente jusqu'à paiement final. Les actes de vente devant être passés pardevant FRED. ZENGEL, notaire en cette ville aux frais des acquéreurs et devant contenir toutes les clauses usuelles de garantie, telles que cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès; les propriétés doivent être conservées assurées et les polices transférées, etc.

Les acquéreurs assument en plus et au-dessus le montant de leur enchère, les taxes dues et exigibles en 1897 et devront faire un dépôt comptant de [illegible]

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR CURTIS & WALMSLEY CO, L'TD.

ANNONCE JUDICIAIRE

Dans l'Affaire de la McArdle & Sinclair Mfg Co., Ltd.

En Liquidation.

Grands Terrains de Valeur pour Manufacture

Dans le Sixième District.

PAR CURTIS & WALMSLEY CO., Lt'd—W. P. Curtis, encanteur—Bureau No 351 rue Carondelet.—JEUDI, 24 juin 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, en date du 21 mai 1897, dans l'affaire de la McArdle & Sinclair Mfg Co., Ltd, en liquidation, No 52,087 de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente à l'encan de la propriété ci-après décrite, incluant les propriétés mobilières et immobilières [par destination, à savoir:

Tout et particulièrement ces douze lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le sixième district de cette ville dans l'ilet borné par l'avenue de la Louisiane et les rues Howard (anciennement St George), Liberté (anciennement Green) et Delachaise, désignés comme lots numéros six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize et dix-sept de l'ilet numéro cinq cent cinquante-six (556), sur un plan ou certificat de voyer fait par George H. Grandjean, député voyer civil, en date du 1er août 1892 et annexé pour référence à un acte passé pardevant M. J. Ward, notaire, le 2 août 1892.

Les lots numéros six à dix inclusivement se touchent et mesurent chacun trente (30) pieds de face à l'avenue de la Louisiane sur une profondeur de cent vingt-huit (128) pieds, entre lignes parallèles, ledit lot numéro Dix forme l'encoignure de l'avenue de la Louisiane et de la rue Howard, anciennement St-George et les lots num ros Onze à Seize inclusivement se touchent ainsi que ceux numérotés Onze à Douze mesurent chacun trente trois (33) pieds de face à la rue Howard sur une profondeur de cent cinquante (150) pieds, entre lignes parallèles, et les lots numéros Treize à Seize inclusivement mesurent chacun trente deux (32) pieds de face à la dite rue Howard (anciennement St. George) sur une profondeur de cent vingt (120) pieds; le dit lot numéro seize forme l'encoignure des dites rues Howard, anciennement St George et Delachaise; et le lot numéro dix-sept mesure trente [30] pieds de face à la rue Delachaise sur une profondeur de cent vingt huit [128] pieds entre lignes parallèles sur la ligne la plus rapprochée de la rue Howard, anciennement St. George, et touchant dans le fond plusieurs lots numérotés treize à seize inclusivement sur le dit plan, ensemble avec les machines, chaudières, tours, rabots, moulin, outils, tous ce qui a rapport, matériaux, patrons en main et dessins de fonderies, marchandises finies et en cours de terminaisons avec meubles et installations de bureau sur la propriété, conformément à un inventaire déposé en nos bureaux.

Termes et Conditions—Pour être vendu en bloc pour un tiers comptant, le reste garanti par hypothèque avec les clauses usuelles à un et deux ans de crédit avec billets portant intérêt à raison de sept (7) pour cent par an. L'acquéreur aura à faire un dépôt de 10 pour cent du montant de son adjudication et payer pour l'acte de vente pardevant Chas. T. Soniat, notaire. Voir l'inventaire à nos bureaux et le plan à la Bourse.

23mai—23 30—juin 6 13 20 à date

PAR LOUIS A. RICHARDS. & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE

JEUDI, 17 JUIN, A MIDI.

Actions de valeur à vendre.

Succession de Mme Maria Matea De La Rosa, veuve de Manuel Fernandez.

PAR LOUIS A. RICHARDS, & CO.—Louis A. RICHARDS, Encanteur—Bureau No 629 rue Commune—JEUDI, 17 juin 1897, à midi à la bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu de et conformément à un ordre en date du 4 juin 1897, et rendu par l'Hon. George H Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division "E", dans l'affaire de la succession de Mme Maria Matea de la Rosa, Veuve de Manuel Fernandez No 49,552 du Dossier de ladite Cour et pour le compte de ladite succession, à l'encan, il sera vendu vingt-six (26) actions du fond capital de la F. Suarez Sons Co

Conditions—Comptant.

(N'OUBLIEZ PAS 17 JUIN 1897).

N. B.—En lots pour satisfaire les acquéreurs.

6 juin—6 10 13 14 15 16 17

PAR SIMMONS & COHN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

E. L. KURSHEEDT VS. SES CREANCIERS

—Tout le contenu de la—

Kursheedt Marble Yards,

536 rue du Camp.

En face de la Place Lafayette

Le MARDI 22 juin 1897, à 10 heures A. M.

En vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 25 mai 1897, nous procéderons à la vente à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés, pour du comptant—

LE CONTENU DU DIT MARBLE YARD consistant en Monuments de marbre et granit, Statues, Vases, Manteaux de cheminée, Marbre brut, Granit, Motion, Cheval, W gon et Harnais, Fournitures de Bureau etc. LE TOUT POUR ÊTRE VENDU EN BLOC d'après un inventaire enregistré en notre bureau.

SIMMONS & COHN, Encanteurs
Bureau 536 et 538 rue du Canal

DINKELSPIEL & HART, Avocats.

10juin—10 13 20 22

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente du contenu et installation d'une Buvette, etc., ainsi qu'un Coffre-fort.

R. H. Holmes, tuteur, vs Lem Davis et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 53,714—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, et avec le consentement des parties, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci après désignés le LUNDI 21 juin 1897, à 10:30 A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local nouveaux Nos 174 et 176 rue Sud Remparts—Le contenu et installation, meubles, assortiment de liqueurs, cigares, etc., de la buvette que contient ledit local, conformément à l'inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

8 juin—8 9 12 16 20

Nouvelle-Orléans, le 8 juin 1897.

Ville de la Nouvelle-Orléans vs les débiteurs délinquants de Taxes de Ville de la Nouvelle-Orléans sur propriétés personnelles.

En vertu de l'autorité investie en moi, par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane et les ordonnances de la ville de la Nouvelle-Orléans je procéderai à vendre à l'enchère publique, dans la ville de la Nouvelle Orléans et paroisse d'Orléans, commençant à 11 heures A. M., SAMEDI, le 19 juin 1897, dans l'endroit de la saisie, ci-après désigné, la propriété personnelle ci-après décrite pour forcer la collection des taxes dues à la ville de la Nouvelle-Orléans pour 1896, avec intérêt à partir des dates délinquantes des dites taxes et tous les frais, à savoir:

Au local connu comme l'Hôtel Royal, coin des rues St-Louis et Royale, pour forcer la collection des taxes de l'année 1896, assessés à ROBERT E. RIVERS, se montant à $300.

LES MEUBLES QUE CONTIENT LEDIT LOCAL.

Le dit jour de la vente je vendrai telles portions de la dite propriété que le débiteur de taxes désignera et dans le cas où il ne désignera pas suffisamment de propriété, je vendrai la moindre quantité de la dite propriété que n'importe quel enchérisseur achètera pour le montant des taxes, intérêts et frais dûs par le dit débiteur de taxes.

La vente se fera sans estimation, et la propriété vendue sera immédiatement délivrée à l'acquéreur.

Conditions—Comptant sur les lieux en monnaie courante des Etats-Unis.

GEO. B. PENROSE,
Trésorier.

8 juin—8 11 15 19

VENTES A L'ENCAN.

PAR PAUL & GURLEY.

ANNONCE JUDICIAIRE

CONTENU DE LA BUVETTE.

Enc. Bourbon et Conti,

COMPRENANT

Vins, liqueurs, comptoir, installation, argenterie et verrerie etc., meubles de maison et divers.

Trois actions de la Louisiana "Debenture Co. Limited, moteur électrique, éventails, etc.

—Aussi le même jour—

Le contenu de la Barre et du Restaurant à bord du steamer "New Camelia."

Succession de Denis Bechac.

No 53,550 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A."

PAR PAUL & GURLEY—ALBERT PAUL Encanteur—Bureau, No 727 rue Commune—le JEUDI 17 Juin 1897, à 10:30 A. M., sur les lieux à l'encoignure des rues Bourbon et Conti, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 3 juin 1897, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Denis Bechac; il sera vendu à l'encan, à savoir:

Un assortiment général de vins, liqueurs, comptoirs, installations, argenterie, verrerie, plaqués, moteur électrique, éventails, etc., meubles de maison et divers. Trois actions de la La. Debenture Co., Limited.

Aussi, le même jour, à 2 heures P. M., à bord du steamer "New Camelia", en rade de Milneburg, le contenu de la buvette et du restaurant sur ledit vapeur consistant en un fin assortiment de vins et de liqueurs, les installations de la buvette, verre, faïence, plaqués, ustensiles de cuisine et divers.

Conditions—Comptant.

6 juin—6 13 15 16 17

PAR G. G. FRIEDRICHS & CO.

UN EMPLACEMENT DE CHOIX POUR AFFAIRES

La vieille pharmacie bien établie coin des rues Dryades et 2me en face du marché.

Succession de Mme Eliza Rudolp née Eliza Badon, No. 53,282.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICH & CO., Geo. G. Friedrich, Encanteur—MARDI, le 6 juillet 1897 à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 rue Commune il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de de ladite Cour de District, Division "D", pour la paroisse d'Orléans, signé le 1er juin 1897 et rendu dans l'affaire de la succession ci dessus.

La très désirable résidence et magasin à l'encoignure N. O. des rues Dryades et Seconde, ayant 11 chambres, incluant le magasin hangars, cuve, cour dans le fond, une allée de côté plus amplement décrite comme suite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Seconde, Dryades, Première et St-Denis, désigné par le No Un sur un plan de voyer fait par Louis H. Pilié, voyer civil le 28 août 1880 et annexé à un acte passé pardevant Jas. Fahey, ancien notaire en cette ville, le 1er septembre 1880, conformément au dit plan le lot mesure, au pied américain, 30 pieds 4 pouces et 6 lignes de face à la rue Dryades sur une profondeur de 110 pieds et 6 pouces, entre lignes parallèles, ensemble avec l'usage d'une allée dans le fond dudit lot de 5 pieds de largeur et ouvrant sur la rue Seconde en usage avec ledit lot et le lot No 2, immédiatement opposé du marché 2me, convenable pour n'importe quelle autre ligne d'affaires et comme plus vieille pharmacie dans le district du haut.

Conditions Un tiers ou plus comptant, le reste en un et deux ans, au gré de l'acquéreur, portant 8 pour cent par an d'intérêt et toutes les clauses usuelles de garanties. l'acquéreur assumera les taxes de 1897 et de faire un dépôt de 10 pour cent comptant pour lier la vente.

Acte de vente pardevant A. G. Lapice, notaire aux frais de l'acquéreur.

5juin—5 6 13 20 27—juil 4 6

PAR GEO FRIEDRICHS & CO

ANNONCE JUDICIAIRE:

Une Résidence Désirable à Deux Etages.

RUE CONSTANCE, PRES ERATO

SUCCESSION DE GEO. MYERS OU MYER.

No 42,371.—Cour Civile de District pour paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—bureau No 832 et 834 rue Commune. MARDI, 29 juin 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs. Nos 629 et 631 rue Commune, entre St-Charles et Camp, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 mai 1897, et rendu dans la succession ci dessus—

La résidence en bois éligible à deux étages, rue Constance, entre Erato et Galennie, ayant double galeries de face, vestibules avec celliers en haut et en bas et ayant 10 chambres, cuve, hangar, jolie cour briquetée sur le côté, assez grande pour le passage d'une voiture. Le terrain est plus amplement décrit, comme suit:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Constance, Magasins, Galennie et Erato, désigné par le No 3 sur un plan dressé par W. T. Thompson, voyer, daté le 25 mai 1844, déposé en l'étude de David L McCay, Esq, ancien notaire, pour référence; le dit lot mesurant, en mesure anglaise, 27 pieds 4 pouces et 6 lignes de face à la rue Constance sur une profondeur de 120 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles, et a une allée commune dans le fond avec servitude à ceci et à d'autres propriétés.

Conditions—Comptant et l'acquéreur assumant les taxes de 1897 et faisant un dépôt de 10 pour cent pour lier la vente.

Acte de vente pardevant James Simeon, notaire, aux frais de l'acquéreur.

25 mai—25 30—juin 6 13 20 27 à date

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 53,756,—Division B.—Joseph Beiger versus ses Créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Joseph Beiger, soit et est par la même acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant John R. Legier, notaire public, en cette ville, MERCREDI, le 30me jour de juin 1897, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourront être portées devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle Orléans, 10 juin 1897.

Signé: FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
E. O. KELBY, Avocat, 127 rue Carondelet, (Fenner Building). 11juin—

VENTES A L'ENCAN

PAR GALLAGHER, SPITZFADEN & LESSEPS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Popriétété de valeur dans le deuxième District.

Succession de John Paul Vogel.

No 58,147—Cour Civile de District pou la paroisse d'Orléans, Division E.

Mercredi le 30 Juin 1897.

PAR GALLAGHER, SPITZFADEN et LESSEPS, A. A Lesseps, Encanteur, bureau No. 405 rue Carondelet. En vertu de et conformément à un ordre amendé de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé le 27 mai 1897 et à moi adressé dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique MERCREDI le 30 juin 1897 à midi, à la Bourse de la Nouvelle Orléans, des propriétés foncières No.717 rue Commune, entre les rues Carondelet et St. Charles, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent, ou en quelque sorte en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues St-Louis, Toulouse, Robertson et l'avenue Claiborne, et mesurant trente-deux pieds de face à la rue St-Louis, sur cent pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, ledit lot étant désigné comme lot No 2.

Les améliorations là-dessus consistent du cottage seul et substantiel contenant trois chambres et dépendances, et portant le numéro municipal — rue St Louis.

Termes et conditions:—Une moitié ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance, s'il y en a, en un an avec billets portant 8 0/0 par an d'intérêts, de la date de la vente, avec lien de vendeur et privilège et toutes les autres clauses usuelles de garantie. Les acquéreurs assumant les taxes de l'année courante en plus et au-dessus le prix de l'adjudication et feront un dépôt comptant de 20 0/0 au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant E. P. Cousin, notaire.

31 mai—31—juin 2 6 13 20 28 29 30

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Coin des rues Tonti et Lafayette.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO—Geo G. Friedrichs, Encanteur—MARDI, 22 juin 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu à l'encan, conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, en date du 14 mai 1897 et rendu dans la succession de Weister, No 53,249 du dossier de ladite cour:

Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Rocheblave, Tonti, Lafayette et Julie, formant l'encoignure des rues Tonti et Lafayette et mesurant 82 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Tonti sur une profondeur de 66 pieds de face à la rue Lafayette et est composée de toute la façade de la dite profondeur des dits lots, désigné par les Nos 1, 2 et 3 sur un plan fait par Pillé et De Pouilly en date du 2 février 1866, déposé à l'étude de M. Gernon, ancien notaire en cette ville, désigné par les mêmes numéros sur un plan de J. A. Démécourt, député voyer, en date du 24 juillet 1867.

Conditions—comptant. L'acquéreur assumera les taxes de 1897 et de faire un dépôt de 10 pour cent en comptant pour lier la vente. Acte de vente pardevant B. Rouen, notaire aux frais de l'acquéreur.

22 mai—22 23 30—juin 6 13 20 à date

VENTE DU MARSHALL DES ETATS UNIS No. 12,578.

F. L. Richardson, receveur de la Banque Nationale d'Amérique

vs

Henry Garles.

Cour de Circuit des Etats-Unis pour le Cinquième Circuit et le District Est de la Louisiane.

EN vertu d'un writ de fieri facias issu par l'Hon. Cour de Circuit des Etats Unis pour le cinquième circuit et le District est de la Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et à moi adressée je procéderai à la vente à l'encan à la porte de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Louisiane entre les heures prescrites par la loi au plus et der[illegible] enchérisseur avec le bénéfice de l'estimation le MARDI 6me jour de juillet 1897 tous les droits, titre, intérêt et réclamation du défendant dans la propriété ci-après décrite à savoir

Trois certain lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portant les numéros municipaux 216, 218 et 220 rue du Camp, ville de la Nouvelle-Orléans, Lue, anciennement désignés comme lots 36, 38 et 40 rue Camp dans l'ilet borné par les rues Camp, Commune, Gravier et Magasins, le lot No 36 mesure 21 pieds 7 pouces de face à la rue Camp, 20 pieds 3 pouces et 4 lignes dans le fond par 103 pieds de profondeur sur la ligne du côté vers la rue Commune et 90 pieds 2 pouces sur la ligne opposée.

Le lot No 38 mesure 21 pieds 8 pouces sur la rue Camp, 20 pieds 3 pouces et [illegible] lignes dans le fond sur une profondeur de [illegible] pieds 3 pouces sur la ligne de [illegible] Camp et 90 pieds 6 pouces sur [illegible] posé.

Le lot No 40 mesure 21 pieds 8 pouces de face à la rue Camp, 20 pieds 3 pouces et 5 lignes dans le fond avec une profondeur de [illegible] pieds 6 pouces sur le côté le plus près de la rue Commune, et une profondeur de 91 pieds 9 pouces sur le coté opposé.

Conditions de la vente Comptant. [illegible] néanmoins, à une première hypothèque existant sur la dite propriété ci-dessus de $50,000.00 qui sera due le 1er janvier 1899.

J. V. GUILLOTTE
Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane

4 juin—4 6 13 20 27—juil 4

ANNONCE JUDICIAIRE

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A [illegible]

Succession de Thomas G. Montgomery et A. M. Montgomery.

PAR E. CURTIS, Encanteur—Bureau 54 et 56 rue Baronne. En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A l'Hon T. C. W. Ellis, juge, daté et signé le 13 juin 1897 et à moi adressé, je procéderai à la vente MARDI le 6 juillet 1897, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 629 et 631, rue Commune

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le 6me District de cette ville, dans l'ilet No 469, borné par les rues Foucher, Amélie, Dryades et Remparts; ledit lot est désigné par le No 11 et mesure 28 pieds de face à la rue Foucher sur 94 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine, d'après un croquis daté le 2 juin 1886, annexé à un acte passé pardevant M. T. Ducros, N. P., le 2 juin 1886.

Conditions—Au comptant; 10 0/0 de dépôt requis au moment de la vente. Taxes de 1897 assumées par l'acquéreur. Acte de vente par devant W. Morgan Gurley, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

5 juin—5 13 15 20 22 27—juil. 3 4 5 6

Société Française du 14 Juillet,

AVIS.

La Société Française du 14 Juillet porte à la connaissance du public que la vente des privilèges des bars, restaurants, jeux, etc., aura lieu aux Fair Grounds, le dimanche, 20 courant, à onze heures A. M., par le ministère de M. C. Derbès, encanteur.

Par ordre du comité général.

Le Président,
J. E. RIVOIRE.

13 juin—13 17 20

VENTES A L'ENCAN.

PAR PAUL & GURLEY

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage

Placement de choix

—DANS LES—

Deuxième et Troisième Districts

Propriétés de valeur et rémunératrice à deux corps de logis

—SUR—

Les rues Dauphine et Remparts.

Dans l'affaire de Joseph Bauer et al vs Mary Bauer et al.

No 52,060—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E.

PAR PAUL & GURLEY Albert Paul, Encanteur—Bureau No 727 rue Commune—Le MARDI, 29 juin 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Numéro 629 rue Commune, en vertu d'un jugement rendu et signé le 12 mai 1897 et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 25 mai 1897, dans l'affaire de Joseph Bauer et al vs Mary Bauer et al. pour effectuer un partage entre les héritiers, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Toulouse, St Pierre et Bourbon et mesurant au pied français à peu près 30 pieds de face à la rue Dauphine, sur une profondeur d'à peu près 60 pieds.

Les améliorations sont désignées par les Nos municipaux 612 et 614 rue Dauphine, consistent en une maison en briques à deux corps de logis à un étage, bien au divisé, cour pavée, 2 cuves, water works; une propriété rapportant un bon loyer, à proximité du centre des affaires et à proximité de toutes les commodités.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, etc., qui y appartiennent situé dans le 3me district de cette ville, désigné comme lot No 2, sur un plan fait par L. Surgi, voyer, en date du 10 avril 1847 et mesurent 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Amour, maintenant Remparts, sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et trois lignes entre lignes parallèles, au pied anglais, borné par les rues Histoire, mal tenant Kerlerec et Craps, maintenant Bourgogne; les améliorations consistent en un cottage en bois à deux corps de logis, à un étage, avec une allée de chaque côté, connu par les numéros municipaux 1428 et 1430, rue Remparts. Une bonne propriété, cars électriques, en face de la loge de l'Etoile Polaire.

3° Une certaine portion de terre, ensemble avec tout les bâtisses et améliorations, etc., qui s'y trouvent, les droits, voies, dépendances etc., située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Hôpital, Ursulines et Bourbon, mesurant 30 pieds de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 60 pieds. Les améliorations sont connues pour les Nos. 1130 et 1132 rue Dauphine consistant en une grande et confortable résidence en briques à deux corps de logis avec une bâtisse en briques à deux étages dans le fond, subdivisée en grands appartements cour pavée, water works et autres commodités, joli voisinage, en face de la salle For[illegible].

4° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, etc., situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Ursulines, Hôpital et Bourbon, désigné par la lettre "F" sur un certificat de voyer, fait par J. A. D'Hémécourt, en date du 22 mars 1861, et mesurant au pied anglais 31 pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et trois lignes entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos 1126 et 1128 rue Dauphine, consistant en un joli et confortable cottage en briques à deux corps de logis avec une bâtisse en briques à deux étages dans le fond, cour pavée, allée commandant une bonne location, rapportant $ 4 par mois.

5° Un certain lot de terre ensemble avec tout les bâtisses, etc, qui s'y trouvent les droits voies etc situé dans le 2me district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Bourbon, St Philippe et Ursulines et mesurant conformément au plan fait par L. Surgi voyer de ville en date du 17 janvier 1859, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles. Les améliorations [illegible]

[illegible]

et privilèges et hypothèques [illegible]

[illegible]

29 mai—29 30—juin [illegible]

PAR PAUL & GURLEY

ANNONCE JUDICIAIRE

Une résidence cottage attrayante avec autres bâtisses dans le fond No 2316 rue St-Pierre près [illegible]

Succession de [illegible]

PAR PAUL & GURLEY [illegible] Encanteur—Bureau [illegible] Commune—Le MARDI [illegible] il sera vendu aux enchères publiques à la Bourse des Encanteurs Nos 629 rue Commune en vertu d'un ordre signé le 26 mai 1897 de l'Hon George H. Théard, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division E dans et pour le compte de la Succession de Célina Barq No 41,057 du dossier de la dite Cour, la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Carondelet Walk, Miro, Tonti et St Pierre, désigné comme lot "A", sur un plan fait par D. E. Soghers mesurant 22 pieds 2 pouces de face à la rue St Pierre, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations sont connues par le numéro municipal 2316 rue St-Pierre, consistant en une jolie résidence cottage extrêmement confortable, avec une autre bâtisse en bois à deux étages dans le fond, une bonne cour, cuve etc, près de toutes les commodités, ligne électrique en face.

Conditions Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de 1 et 2 ans en billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, garantis par hypothèque etc, portant 8 pour cent par an d'intérêt, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devant assumer les taxes d'Etat pour 1897. Acte de vente pardevant Jno. G. Eustis, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat pour lier la vente.

29 mai—29 30—juin 6 13 20 29

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété dans le Premier District.

Rosetta Gravel Paving and Improvement Company vs Joseph Royal.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 51,560—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 17 juin 1897, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Sept certain lots de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Rendon, Commune ou avenue Tulane, rue Gravier et l'avenue Hagan étant dans l'ilet No 677 désignés comme lots Nos 10 11, 12, 13, 14, 15 et 16 sur un plan annexé à un inventaire pardevant A. G. Lapice notaire, conformément au dit plan les dits lots mesurent comme suit, à savoir:

Le lot No 10 forme l'encoignure de la rue Gravier et l'avenue Hagan, mesurant [illegible] pieds face à la rue Gravier sur une profondeur de 120 pieds. Les lots Nos 11 à 16 inclusivement mesurant 30 [illegible] pieds face à l'avenue Hagan sur 156 [illegible] de profondeur ensemble avec tous les droits [illegible] quis le 20 juin 1895 C. O. B. [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

15 mai—15 21 28—juin 4 11 17

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une propriété du Second District.

Charles Mendelson vs New Orleans Construction Company

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No [illegible] En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune entre Camp et St Charles dans le Premier District de cette ville le JEUDI 24 juin 1897 à midi de la propriété ci après décrite à savoir:

Un certain lot de terre [illegible] District de cette ville [illegible] dans l'ilet borné par les rues Ste [illegible] Dumaine et Robertson [illegible] par William De Young [illegible] 1862 et déposé comme [illegible] reau de Alphonse Barnett [illegible] ville. Ledit ilet de terre mesurant [illegible] glaise) trente et un pieds sept [illegible] pouce de face à la dite rue Ste Anne [illegible] vingts pieds de profondeur entre [illegible] lèles, ensemble avec toutes [illegible] améliorations qui s'y trouvent [illegible] ou réserve

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux

FRANK MARQUEZ
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans

21 mai—21 28—juin 4 11 1[illegible] 24

Succession d'Adam Wendel

COUR CIVILE DE DISTRICT [illegible] paroisse d'Orléans.—No [illegible] Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par George Wendel exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN [illegible]
JAMES [illegible] ROSSER
12 juin—12 16 21

Etat ex rel P. St-Amand vs la B[illegible] que de Commerce

COUR CIVILE DE DIST[illegible] paroisse d'Orléans [illegible] B—Avis est par le présent [illegible] ciers de cette [illegible] sonnes intéressées [illegible] dix jours [illegible] tion les raisons [illegible] le compte présenté [illegible] Bush [illegible] ne serait pas ap[illegible] fonds distri[illegible]

Par ordre de la Cour

[illegible] 12 16

Geo. C. Oliver versus ses Créanciers

COUR CIVILE DE DIST[illegible] roisse d'Orléans [illegible]

Avis est par le présent donné [illegible] de cette affaire et à toutes [illegible] nes intéressées d'avoir à déduire [illegible] jours qui suivront la présente [illegible] raisons (s'ils en ont) [illegible] compte présenté [illegible] créanciers [illegible] prouvé et homologué [illegible] conformément au dit compte

Par ordre de la Cour

[illegible]

Succession de [illegible]

C[illegible]

[illegible]

Vente d'une Propriété [illegible]

Premier District [illegible]

[illegible]

Mme V[illegible]

C[illegible] d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune entre Camp et St Charles dans le Premier District de cette ville le JEUDI [illegible] juin 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir

Un certain lot de terre situé étant et se trouvant dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Religieuse, Céleste, St James anciennement Jacob et St Thomas et Chemin Félicité, mesurant trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Religieuse, entre les rues Céleste et St James (anciennement Jacob), sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine d'après un plan dressé par C. F. Zimpel, député voyer, en date du 10 septembre 1832 et annexé à un acte passé pardevant W. Y. Lewis, anciennement notaire, le 20 juin 1869.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent en quelque sorte,

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

21 mai—21 23 24 28—juin 4 11 18 24